



## Paracha Bo *En bref*

Préparation de PESSA'H et de l'EXODE - Exode 10, 1 - 13, 16



Les trois dernières plaies s'abattent sur l'Égypte : un immense nuage de sauterelles dévore toutes les plantations ; une obscurité épaisse et palpable enveloppe le pays et tous les premiers-nés de l'Égypte sont tués à minuit du 15<sup>ème</sup> jour du mois de Nissan.

Dieu ordonne la première Mitsva au peuple d'Israël : établir un calendrier basé sur la renaissance périodique de la lune. Les Israélites doivent également offrir à Dieu un « sacrifice pascal » : un agneau ou un chevreau doit être égorgé et son sang doit être aspergé sur les montants et le linteau de la porte de chaque foyer juif afin que Dieu « saute par-dessus » ces maisons lorsqu'il ira tuer les premiers-nés égyptiens. La viande grillée du sacrifice devra être consommée ce soir-là avec de la Matsa (du pain azyme - non levé) et des herbes amères. La mort des premiers-nés finit par briser la résistance de Pharaon et il renvoie les Enfants d'Israël de sa terre. Ils partent en telle hâte que leur pâte n'a pas le temps de lever et le seul pain qu'ils peuvent emporter est de la Matsa. Avant de partir, ils demandent à leurs voisins égyptiens de l'or, de l'argent et des vêtements, vidant l'Égypte de ses richesses. Les Enfants d'Israël reçoivent le commandement de consacrer tous leurs premiers-nés et de célébrer l'anniversaire de l'Exode chaque année en éliminant tout levain de leurs possessions pendant sept jours, en mangeant de la Matsa et en racontant l'histoire de leur délivrance à leurs enfants. Il leur est aussi commandé de porter des Téfilines sur le bras et la tête chaque jour (sauf le Chabbat et les jours de fête)

בס"ד

### 1- HORAIRE DES OFFICES DE CHABBAT 2024 - 5784

#### A) VENDREDI SOIR

19 Janvier 2024 - 9 Shévat 5784

Allumage: 16h23

Min'ha Kabbalat Chabbat: 16h23

Suivi de Arvit

#### B) CHABBAT - BO

20 Janvier 2024 - 10 Shévat 5784

Chahrit: 8h15

Min'ha de Chabbat: 16h00

Séouda Chélichit

Arvit et fin de Chabbat: 17h30

Rabenou Tam: 17h55

#### C) Horaire des Offices de Semaine

Dimanche 21 Janvier 2024

11 Shévat 5784

Chahrit: 7h30

Min'ha suivi de Arvit: 16h30

Lundi 22 au 25 Janvier 2024

Chahrit: 6h00 (Miniyan 1)

Chahrit: 7h00 (Miniyan 2)

Min'ha suivi de Arvit: 16h30

Mercredi soir 24 Janvier

après Arvit - 14 Shévat 5784

Veille de la Fête de Tou Bi-Shvat



### Kollel Hékhhal Shalom

Dédié à la mémoire de

Éliran Elbaz Z"l et Yaacov Saltiel Z"l

**LUNDI: 19h15** - pour les Dames

Rav. Jérémie Asseraf

**MARDI: 19h15** - Conférence du Mardi

Histoire Juive - Tout Public

Rav. Jérémie Asseraf

**MERCREDI: 19h30**

Cours donné par Charles Abikhzer

basé sur les écrits de

Rav David Ménachè ZATSAL

**JEUDI: 19h30**

Pensée juive

Rav. Jérémie Asseraf

Tous les matins Chiour de DAF

HAYOMI après le 2ième office



# Rabbin Jérémie Asséraf



pour se rappeler l'Exode et leur engagement envers D.ieu qui en a découlé.

## Haftara Bo

*En bref – Jérémie 46 : 13-28..*

Dans la lecture de la Torah de cette semaine, nous lisons la dévastation de la nation égyptienne à travers les trois dernières des dix plaies. Dans la haftarah, nous lisons le châtement que D.ieu infligea à l'Égypte des siècles plus tard, par l'intermédiaire de Nabuchodonosor, roi de Babylone.

D.ieu révèle le sort de l'Égypte à Jérémie : « Publiez-le en Égypte et qu'il soit entendu à Migdol, et qu'il soit entendu à Noph et à Tahpanhès. Dis : « Tenez bon et préparez-vous, car l'épée a dévoré tout autour de vous. » » Le prophète continue ensuite en décrivant l'impuissance de l'Égypte et la destruction qu'elle subira aux mains des Babyloniens. La haftarah se termine par l'assurance de D.ieu au peuple juif de ne pas avoir peur, car même s'ils seront eux aussi punis et exilés, ils seront finalement rachetés : « Ne crains rien, ô Jacob mon serviteur, et ne sois pas effrayé, ô Israël ! car voici, je te rachèterai de loin, toi et tes enfants du pays de leur captivité, et Jacob reviendra et sera tranquille et à l'aise, et il n'y aura personne qui trouble son repos. Ne crains rien, mon serviteur Jacob, dit l'Éternel, car je suis avec toi, car je détruirai complètement toutes les nations où je t'ai chassé.

## Le mystère de minuit

Basé sur les enseignements du Rabbi de Loubavitch

À minuit le 15 Nissan 2448 (1313 avant l'ère commune), D.ieu donna le coup de grâce à l'emprise égyptienne sur les Hébreux en tuant tous les premiers-nés égyptiens, et la nation d'Israël naquit en tant que peuple libre. Le moment est important : à deux reprises,<sup>1</sup> la Torah souligne que l'événement se produisit exactement à minuit, et jusqu'à ce jour, l'heure de minuit joue

un rôle dans le renouvellement de de l'Exode lors du Séder

l'expérience que nous célébrons chaque année la veille du 15 Nissan. (Minuit est l'heure limite pour la consommation de la matsa et des herbes amères ainsi que de la viande du sacrifice pascal, et donc pour manger l'*afikomane* qui représente de nos jours le sacrifice pascal à notre Séder.) Mais un événement peut-il réellement se produire à minuit ? Il semblerait que non. Si minuit est la ligne qui divise la nuit en deux, alors il ne s'agit pas d'un laps de temps possédant une quelconque durée. Quelle que soit la petitesse de la fraction de temps que nous pourrions considérer comme occupant le centre de la nuit, cette fraction pourrait elle-même être divisée par deux – sa première moitié appartiendrait alors à la première moitié de la nuit, et sa seconde moitié à la moitié post-minuit de la nuit. D'ailleurs, une traduction plus littérale des mots hébreux *ka'hatsot halailah*, rendus ci-dessus par « à minuit », serait « lorsque la nuit se divise ». Comment, alors, peut-on dire que quelque chose se passe au moment où la nuit se divise ?

Le Midrash cite deux opinions quant à la nature de la division de la nuit lors de cette première nuit de Pessa'h en Égypte. Selon Rabbi Yichmaël, « le Créateur de la nuit la divisa » ; selon Rabbi Yéhouda ben Beteira, « Celui qui connaît Ses temps et Ses moments la divisa. »

Le sage du XVI<sup>e</sup> siècle Rabbi David ibn Zimra (Radbaz) explique la signification des mots de ces deux sages. Rabbi Yichmaël dit que D.ieu, qui a Lui-même créé la nuit, le jour et le temps lui-même, peut évidemment les manipuler à volonté. D.ieu a littéralement divisé la nuit en deux, ouvrant une étendue d'intemporalité entre ses deux moitiés. C'est au sein de ce vide temporel que D.ieu frappa les premiers-nés égyptiens et qu'Il délivra les enfants d'Israël. Rabbi Yéhouda, cependant, est d'avis



CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ  
HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"l..  
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530  
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



que D.ieu effectua l'Exode au sein de la dimension naturelle du temps physique, et non dans une réalité transcendant le temps. Ce que D.ieu fit, c'est de coordonner Son action avec le milieu exact de la nuit, de sorte que l'état initial s'acheva avec la première moitié de la nuit, et l'état produit par Son action commença avec le début de sa seconde moitié. Et Il fut capable de faire cela parce qu'Il connaît Ses temps et Ses moments de façon absolue.

[En d'autres termes, chaque action consiste à effectuer un changement d'un état A à un état B. Donc, en vérité, aucune durée n'est requise pour effectuer un changement, seulement un point dans le temps pour marquer la fin de l'état A et le début de l'état B. Mais comme aucun instrument matériel, humain ou artificiel, ne peut mesurer le temps avec une précision absolue, quand l'homme chronomètre ses actes, il peut au mieux définir une période de temps (qui peut même être très petite) dans laquelle le changement se produira. En revanche, D.ieu qui a une connaissance absolue de Ses temps et de Ses moments peut positionner Son action (dans ce cas, la mort des premiers-nés égyptiens et le passage d'Israël de la servitude à la liberté) avec exactitude sur la ligne qui divise la nuit, effectuant un changement au point même qui se situe entre les parties précédentes et ultérieures de la nuit.]

Quel est l'intérêt de tout cela ? Pourquoi la plaie des premiers-nés dut-elle se produire précisément à minuit ? Et quelle est le sens de la divergence d'opinions de Rabbi Yichmaël et de Rabbi Yéhouda ?

### La dixième plaie

La mort des premiers-nés fut la dixième d'une série de plaies infligées aux Égyptiens. Mais il y eut une différence fondamentale entre cette plaie et les neuf précédentes, une différence qui touche à la nature et à la fonction mêmes des plaies. Le principal objectif des neuf premières plaies était de provoquer une prise de conscience chez les Égyptiens. Comme l'a dit Moïse à Pharaon : Ainsi a dit D.ieu : « Par ceci tu sauras que Je suis D.ieu : je frapperai... les eaux du Nil, et elles se transformeront en sang. » Si tu ne laisses pas partir Mon peuple, Je vous enverrai des essaims de bêtes sauvages... afin que tu saches que Je suis D.ieu. Encore une fois, J'envoie toutes Mes plaies... afin que tu saches que nul n'est comme Moi sur toute la

terre.<sup>3</sup> La dixième plaie, cependant, fut plus qu'une démonstration de la puissance divine : elle vint punir et détruire, briser l'Égypte et libérer Israël de son sein.

Cela permet de comprendre une surprenante différence entre les neuf premières plaies et la plaie des premiers-nés. Les neuf premières plaies ne menaçaient que les Égyptiens, elle n'avaient aucun effet sur les enfants d'Israël.<sup>4</sup> Le Midrash nous dit que pendant la plaie du sang, si un Égyptien et un Juif buvaient du même verre, le Juif buvait de l'eau tandis que l'Égyptien buvait du sang. Il enseigne que lors de la plaie des ténèbres, un Juif pouvait pénétrer dans la maison d'un Égyptien baignant dans la lumière du jour, tandis que pour l'Égyptien, le monde était plongé dans l'obscurité. Mais s'agissant de la plaie des premiers-nés, les Juifs y étaient tout aussi vulnérables que leurs voisins égyptiens, et une série de mesures de protection durent être prises pour que les premiers-nés juifs ne meurent pas également.

Les Juifs reçurent le commandement de faire un sacrifice pascal (*korbane pessa'h*) à D.ieu, c'est-à-dire d'abattre un agneau ou un chevreau, d'asperger son sang sur les deux montants et le linteau de la porte de leurs maisons, et de manger sa viande ce soir-là avec de la matsa et des herbes amères. Cette nuit-là, les Juifs se circoncièrent également. Ce n'est que par le mérite de ces deux mitsvot que les premiers-nés juifs furent épargnés. (À ce jour, tous les premiers-nés juifs ont le devoir de jeûner la veille de Pessa'h en reconnaissance du fait qu'ils auraient dû eux aussi mourir dans la plaie des premiers-nés.) Selon les paroles du prophète : « Je suis passé au-dessus de toi, et Je t'ai vue gisant dans ton sang (c'est-à-dire le sang de la circoncision et le sang du *korbane pessa'h*), et Je t'ai dit : "Par ton sang tu vivras !" »

Nos sages décrivent les Juifs en Égypte comme un peuple méritant du point de vue de la foi mais déficient en comportement. D'un côté, il nous est dit que leur foi en D.ieu et Sa promesse de rédemption n'ont jamais faibli, même dans les moments les plus sombres de leur épreuve ; d'un autre côté, ils avaient adopté les pratiques païennes de leurs maîtres. Ainsi, les neuf premières plaies, dont l'objectif était « pour que tu saches que je suis D.ieu », n'avaient aucune raison d'atteindre le peuple juif dont la conscience de la vérité divine était irréprochable. Mais quand la dixième plaie vint punir et détruire les Égyptiens



# HÉKHAL SHALOM NOTRE COMMUNAUTÉ



## NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

FREHA BAT RAHEL Z"L	11 SHEVAT - 21 JAN
DANIELLE ZAGURY Z"L	16 SHEVAT - 26 JAN
RACHEL ASSOR BAT FREHA Z"L	16 SHEVAT - 26 JAN

## KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

## SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: M. Meyer Zagury pour la nahala de son épouse Danielle Zagury Z"L

prendre un agneau – l'une des divinités de l'Égypte – et de le garder lié dans leurs maisons pendant quatre jours, de l'abattre, d'asperger son sang sur les montants de leurs portes et de consommer sa chair. La raison soutenait : « Pouvons-nous abattre l'idole de l'Égypte sous leurs yeux, et ils ne nous lapideront pas ? » Mais la raison fut mise de côté pour accomplir la volonté de D.ieu. D.ieu rendit la pareille, mettant de côté les normes de Sa justice et de Sa bienveillance. La circoncision, signe corporel de notre alliance avec D.ieu, souligne également la base supra-rationnelle de celle-ci. L'enfant juif est circoncis à l'âge de huit jours, quand il ne peut pas apprécier la signification de l'acte ni même en être conscient. Pourquoi n'attendons-nous pas l'âge de la maturité intellectuelle (comme nous le faisons, par exemple, avec la mitsva des téfilines) ? Encore une fois, c'est une mitsva qui nous est donnée par le Tout-Puissant pour accéder à l'essence de notre relation, qui transcende la raison et la règle.]

## Diviser la nuit

D'où les différentes interprétations proposées par Rabbi Yichmaël et Rabbi Yéhouda quant à la nature du minuit de l'Exode. Rabbi Yichmaël voit la Sortie d'Égypte comme un événement supra-naturel et supra-rationnel. Pour lui, le minuit du 15 Nissan n'est pas un repère temporel dans le temps. Pour sortir les Juifs d'Égypte, D.ieu arrêta les horloges de la création, divisant la nuit, le temps et l'ordre naturel pour révéler l'essence et la volonté divines qui sous-tendent et transcendent toute chose. Rabbi Yéhouda, en revanche, se concentre sur la dimension naturelle de l'Exode. Certes, pour que D.ieu passe par-dessus les maisons des Israélites alors que leurs pairs égyptiens étaient détruits, pour extraire une nation d'une nation à laquelle elle ressemblait moralement et spirituellement, il devait y avoir un choix divin qui dépassait les règles et les normes que D.ieu a établies dans la création. Mais n'est-il pas également vrai que ce choix devait être atteint et réalisé dans le cadre de ces mêmes règles et normes ? N'est-ce pas tout l'intérêt de l'Exode, et de la révélation au Sinaï à laquelle il conduisit, que l'homme soit un digne véhicule du divin, et que notre monde physique fini soit amené à devenir un réceptacle pour l'infinie bonté et la perfection de son Créateur ? Pour Rabbi Yéhouda, le minuit du 15 Nissan est un point dans le temps – un point d'entrée pour la vérité transcendante de D.ieu, mais néanmoins une partie intégrante de notre existence ordinaire.

pour leurs péchés, et pour sortir « une nation du ventre d'une nation » – pour extraire les Juifs de la société dont ils faisaient partie, et en faire un peuple saint –, ici, l'attribut de justice de D.ieu avait matière à arguer : « En quoi ceux-ci sont-ils différents de ceux-là ? Ceux-là sont des adorateurs d'idoles, et ceux-ci sont des adorateurs d'idoles ! » Ainsi, dans la nuit du 15 Nissan, il était nécessaire de faire la distinction entre Égyptien et Juif. D.ieu dut passer par-dessus les maisons des Juifs lorsque les premiers-nés égyptiens furent tués, et c'est cette discrimination divine qui donne son nom à la fête : « Passage au-dessus », *Pessa'h*, en hébreu. À cette fin, D.ieu revêtit une nation nue de vertus de mitsvot, afin de les distinguer de leurs voisins.

## Deux visions de minuit

Il reste cependant encore beaucoup à clarifier. Si nous ne méritons pas moins de punition et ne méritons pas plus de rédemption que nos asservisseurs, si l'attribut divin de justice statuait que « ceux-ci ne sont pas différents de ceux-là », qu'est-ce qui poussa D.ieu à nous accorder les mitsvot pour nous distinguer des Égyptiens ? Et si, d'un autre côté, D.ieu voulait malgré tout nous délivrer, pourquoi ces mitsvot spéciales étaient-elles nécessaires pour nous protéger de la plaie des premiers-nés ? Le fait est que D.ieu choisit de nous délivrer non pas parce que nous étions meilleurs que les Égyptiens, mais de par Son amour intrinsèque pour nous. Selon les paroles du prophète Malachie : « Ésaü n'est-il pas le frère de Jacob ? ... Mais J'aime Jacob. »<sup>8</sup> Même lorsqu'il n'y a aucune raison de faire la distinction entre Jacob et Ésaü, D.ieu choisit Jacob. Au tout début de la mission de Moïse de libérer le peuple juif, D.ieu lui dit de communiquer à Pharaon qu'« Israël est Mon enfant, Mon premier-né ». <sup>9</sup> Je l'aime de l'amour inconditionnel d'un père, dit D.ieu, un amour qui transcende toute considération de vertu et de mérite. Ceci, expliquent les maîtres kabbalistes, est la raison pour laquelle l'Exode eut lieu à minuit. La première moitié de la nuit incarne l'attribut divin de justice (*dine* ou *guevoura*), et sa seconde moitié, l'attribut divin de bienveillance (*'hessed*). Minuit est le point de jonction qui les fusionne et les dépasse, car le pouvoir de joindre deux opposés ne peut venir que d'un point qui transcende leurs différences. Minuit est ainsi l'expression d'une implication divine dans la création qui transcende tous les critères habituels pour la punition ou la récompense. « À minuit, dit D.ieu à Moïse, Je sortirai au milieu de l'Égypte. » Selon l'interprétation du Sifri, cela signifie : « "Je" et non un ange ; "Je" et non un messenger. » À minuit, Je ne tiendrai pas compte de tous les attributs, normes et processus que J'ai établis pour définir Ma gouvernance du monde, et Je vous considérerai selon qui Je suis et comme Je le souhaite. En même temps, D.ieu nous donna des mitsvot pour mériter notre rédemption. Car une caractéristique fondamentale de l'alliance que D.ieu voulait forger avec nous est que les aspects les plus profonds de notre relation avec Lui devraient se manifester dans notre vie quotidienne via les mitsvot de la Torah ; que les vérités spirituelles les plus sublimes seraient actualisées au moyen d'actes physiques. Ainsi, bien que D.ieu ait transcendé toutes les normes du mérite et du démerite pour nous délivrer, Il nous accorda les moyens de mériter notre rédemption : les mitsvot du *korbane pessa'h* et de la circoncision. En effet, ces deux mitsvot incarnent, à l'échelle humaine, la réponse divine qu'elles étaient censées susciter. L'offrande du *korbane pessa'h* est un acte qui défie toutes les conventions de logique et de faisabilité. Les Juifs reçurent l'ordre de

INFORMATION: [www.hekhalshalom.com](http://www.hekhalshalom.com)

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,  
Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes  
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,  
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents

Ovadia ben Merav Harari Z"L et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"L

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: [teknovar@videotron.ca](mailto:teknovar@videotron.ca)